



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

### Prise en charge APA pour les personnes diabétiques et atteintes d'un cancer

Question écrite n° 13326

#### Texte de la question

M. Bertrand Sorre appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le développement de l'activité physique adaptée (APA) et sa prise en charge. L'objectif du sport santé et son développement porté par le Gouvernement, regroupe l'ensemble des activités physiques et sportives adaptées aux capacités des personnes atteintes de maladie chronique ou de handicap. De nombreuses études ont démontré l'importance d'une pratique sportive pour ces personnes. Un récent rapport a d'ailleurs préconisé le remboursement de l'APA pour les personnes souffrant de diabète et de cancer, qui aujourd'hui ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif. À cet effet, le Gouvernement a déposé un amendement avant l'examen en première lecture du PLFSS en séance publique. Or, celui-ci n'a pas pu être examiné. Aussi, il souhaiterait savoir si M. le ministre entend mettre en place la prise en charge d'une activité physique adaptée pour les personnes atteintes de diabète et de cancer et quand celle-ci sera effective.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bertrand Sorre](#)

**Circonscription :** Manche (2<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13326

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 novembre 2023](#), page 10646

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)